



## Menace de mort et violence formulée par écrit

Par **Aylin**, le **21/09/2017** à **12:34**

Bonjour,

J' ai reçu une menace de mort écrite de la part de mon ex mon en 2015 suivi de menace de passage a tabac qui m'ont été rapportées. Il y a eu un harcèlement téléphonique sur près de 2 ans. Dernièrement, des menaces écrites "tu vas payer l'addition, tu l'as recevra bientôt, crois moi j'aurai un alibi". Ces propos ont été tenu publiquement sur un tchat.

Je me suis rendue a la police qui a refuse de prendre la plainte.

Cet ex en plus de ces menaces, me diffame continuellement. Que puis je faire si on refuse ma plainte.

J'ai des copies d'écran de tous ses propos. Des menaces matérialisées constituent un délit d'après les textes. Comment me défendre face a un harcèlement qui dure depuis plus de 2 ans.

Merci beaucoup pour votre future aide.

Par **Visiteur**, le **21/09/2017** à **12:53**

Bjr,

Prendre un avocat me semble nécessaire.

Par **SJ4**, le **21/09/2017** à **14:04**

bonjour,  
un avocat ou une plainte envoyée au procureur en recommandé avec avis de réception.

Par **Aylin**, le **21/09/2017** à **16:04**

Merci pour vos réponses. Mais pourquoi un avocat?